

COMPTE-RENDU AUDIOCONFÉRENCE

DU 24/03/2020 :

« COVID-19 »

Une audio conférence s'est déroulée ce jour entre la Direction et les organisations syndicales du département. Nous avons posé plusieurs questions dont vous trouverez les réponses données par la direction ci-dessous.

- **Quel est le Protocole de Continuité de l'Activité de la DDFiP 77 ?**

La Direction doit nous fournir ce fameux PCA départemental, nous ne l'avons pas encore en notre possession. Notre demande sera renouvelée si la Direction ne nous le fourni pas. Suite au rappel par M. DARMANIN du caractère vital de nos missions prioritaires, la Direction nous a donné les missions essentielles à la continuité du service public à savoir : soutien aux activités économiques (trésorerie, paie départementale), restitution d'acomptes IS et pour les hôpitaux : paiement des fournisseurs, dépenses de fonctionnement, payes des hospitaliers et collectivités.

- **Quel est le nombre d'agent·es mobilisé·es et mobilisables ? Combien d'agent·es sont empêché·es ? Combien d'agent·es sont nécessaires à la continuité de ces services prioritaires ? Combien d'agent·es étaient physiquement présent·es ce lundi ?**

Sur le département, le 23/03/2020, 531 agents sont sur des missions prioritaires (dont 170 en télétravail). 776 agents sont en autorisation d'absences (dont 194 pour garde d'enfants et 64 en congés maladie). La Direction s'est engagée à fournir les chiffres quotidiennement aux organisations syndicales par courriel en fin de journée.

- **Quels sont les plannings mis en place par structure (nombre d'agents présents, en télétravail, missions essentielles réalisées) ?**

Dans les services, la Direction a demandé à ce que le nombre de collègues présents sur place ne dépasse pas le nombre de 5. Si le nombre d'agents sur les missions prioritaires est supérieur à 5, un roulement en équipe doit être établi. Mais nous n'avons pas obtenu de chiffre précis lors de cette audioconférence.

- **Les agent·es physiquement présent·es doivent-ils·elles continuer à pointer ?**

Les agent·es qui se rendent au travail doivent pointer, mais il ne leur est pas demandé d'effectuer obligatoirement une journée complète si ce n'est pas possible. Si l'agent·e ne peut faire son nombre d'heure dans la journée, les chef·fes de services doivent régulariser la journée comme une journée normalement travaillée.

- **Sur les SPF : nous ne comprenons pas pourquoi dans certains départements comme la Somme par exemple, les SPF sont fermés et les collègues confinés alors que dans notre DDFiP ce n'est toujours pas le cas.**

Jusqu'à lundi, les SPF n'étaient pas considérés comme exerçant des missions prioritaires, mais la DG a changé d'avis et a basculé ces services en missions prioritaire notamment en matière d'enregistrement.

- **Où sont les gels hydroalcooliques partis de la Direction mais jamais arrivés dans les services ?**

La Direction confirme que des gels hydroalcooliques et des lingettes sont bien partis par la navette en début de semaine dernière. D'après les remontées des services, ils ne sont jamais arrivés sur place. Nous demandons donc à la Direction de bien vouloir éclaircir ce point. Les chef·fes de service doivent faire une demande ODIN afin de signaler à la Direction la non réception des envois.

Par ailleurs, la Direction nous a informé qu'il lui était impossible d'accentuer les opérations de désinfections dans les bureaux dus à des coûts budgétaires trop élevés (les dotations en lingettes pour nettoyer les postes informatiques vont augmenter).

- **La Direction dispose-t-elle de masque pour les agent·es ?**

La DG n'autorise pas les agent·es de la DGFIP à être munis de masque au travail et de ce fait les directions locales n'ont pas à en fournir aux agent·es. La Direction a retrouvé un ancien stock de masques sur Meaux (1750 masques) et a décidé d'en donner une partie au personnel soignant de l'hôpital de Meaux, ainsi qu'à 2 EHPAD de Meaux (1500 masques ont été donnés).

- **Nous tenons également à nous assurer que l'ensemble des sites de la DDFIP77 accueillant du public resteront fermés et qu'aucun accueil physique ne sera assuré (accueil sur rendez-vous y compris, cela n'entre pas dans le cadre des sorties dérogatoires).**

La Direction nous dit que la DG demande à ce que les accueils sur rendez-vous restent ouverts. Nous avons demandé à ce qu'aucun accueil physique ne soit réalisé en cette période et d'ouvrir uniquement la prise de RDV téléphonique.

- **Pour les collègues présents dans les services, une fois la mission prioritaire effectuée, doivent-il·elles passer sur des missions non prioritaires ou doivent-il·elles rentrer chez eux·elles ?**

Seules les missions prioritaires doivent être réalisées, une fois celles-ci accomplies, les agent·es doivent rentrer chez eux.

- **Se pose également le problème de la restauration, les restaurants administratifs étant fermés pouvez-vous nous indiquer quel dispositif est mis en place pour les collègues devant se rendre sur leur lieu de travail ? À défaut de dispositif particulier, nous souhaitons que les repas soient pris en charge par la direction.**

La question a été remontée à la DG générale qui se penche sur le problème et étudie la possibilité de versement de frais de repas pour les collègues qui viennent travailler.

- **Quid de l'usage des cafetières, des frigos, des micro-ondes dans les services ?**

La Direction répond que c'est aux collègues sur place de veiller à la bonne utilisation des frigos et des micro-ondes.

- **Télétravail et garde d'enfants : il est inadmissible que les parents devant garder leurs enfants doivent télétravailler. Nous demandons donc qu'une note très claire indique (comme cela a été fait dans de nombreuses directions) que quand les agent·es gardent les enfants de moins de 16 ans, il n'y ait pas de télétravail même pour celles et ceux qui peuvent télétravailler.**

La Direction nous dit qu'il n'est pas demandé aux parents devant garder leurs enfants de faire 35 h de travail. En effet, les collègues doivent faire ce qu'ils peuvent dans la mesure du possible.

- **De nombreux agent·es sont mis en télétravail sans convention, assurance... qu'en est-il en cas de difficultés rencontrées par l'agent·e (incendie, vol, accident à son domicile...) ? Quelles sont les consignes données à ces collègues ?**

Le déploiement des derniers ordinateurs ont été faits dans l'urgence, la Direction va voir avec les agent·es pour que les conventions soient signées et que les agent·es soient couverts en cas de problème.

- **La DDFIP77 a -t-elle possibilité d'obtenir de nouveaux ordinateurs portables ? Est-ce que les équipes des informaticiens sont assez nombreuses actuellement pour pouvoir développer le télétravail pour les missions prioritaires et télétravaillables ? Si il n'y a pas assez d'ordinateurs portables et impossibilité d'en avoir d'autres, la DG dans son message du 19 mars, parle de redéploiement d'ordinateurs. Comment cela va-t-il être fait ?**

La DDFIP a déployé 113 ordinateurs portable la semaine dernière en 2 vagues. Les informaticiens sont dépassés par les demandes et font ce qu'ils peuvent afin de paramétrer au plus vite les ordinateurs et les déployer. Une commande avait été passée en début d'année pour 30 ordinateurs supplémentaires, une autre a été passée en urgence pour 150 ordinateurs.

La Direction n'a pas de visibilité sur la date de livraison des 180 ordinateurs. Elle n'exclut pas de récupérer le matériel qui a été donné aux agent·es en télétravail qui n'exercent pas des missions prioritaires (99 agent·es) pour le redéployer pour les agent·es sur des missions prioritaires.

- **Certains collègues ont posé des congés (prévus avant la crise sanitaire) et sont ou seront empêchés dans les jours qui viennent : ces congés doivent être annulés et devront être remplacés par des Autorisations d'absences exceptionnelles. Concernant les ARTT/ congés : beaucoup de collègues, au vu de la loi d'état d'urgence sanitaire, se pose la question de savoir si des jours de congés ou ARTT seront imposés par la direction en lieu et place des autorisations d'absences exceptionnelles ?**

Pour les agent·es qui avaient posé des congés, ces derniers vont être remplacés par les autorisations d'absence exceptionnelles. Concernant les ARTT, les agent·es sur des missions non prioritaires ou sur des missions prioritaires mais empêché·es seront couverts pendant toute la période par l'autorisation d'absence exceptionnelle. Par contre rien ne nous dit que dans l'avenir, une proratisation des ARTT de l'année ne soit pas effectué pour ces mêmes agent·es.

C'est déjà ce qu'a évoqué M. DARMANIN, il a annoncé que dans le secteur privé, des suppressions d'ARTT pourraient avoir lieu suite à des accords de branche. Rien n'empêche la DG de réfléchir en ce sens, pour le moment nous n'avons aucune information à ce sujet.

- **Concernant l'évolution du COVID-19, nous souhaiterions avoir une information quotidienne en fin de journée faisant état du nombre d'agent·es présent·es dans nos services et du nombre de cas de COVID-19 avérés ou de suspicions ainsi que leur service d'affectation.**

Au 23/03/2020, le nombre de cas de suspicion était de 16 pour la DDFiP 77, une nouvelle suspicion a été déclarée juste avant l'audioconférence. La Direction s'est engagée à nous fournir les chiffres quotidiennement mais n'a rien précisé sur la communication du service d'affectation de ces agent·es. Pour la Direction étant donné qu'il n'y a pas deux cas dans un même service, la contamination n'a pas eu lieu sur le lieu de travail.

- **Les déplacements sur le lieu de travail :**

Concernant les déplacements sur les lieux de travail, il ne faut pas hésiter à faire remonter à la direction, les difficultés rencontrées lors de contrôle par les forces de l'ordre.

- **Les payes des mois de mars et avril :**

La paye de mars est terminée, aucune inquiétude pour celle d'avril, elle sera identique à celle de mars, les éventuelles régularisations attendues (avancement d'échelon...) seront opérées lorsque l'activité normale reprendra.

- **La campagne IR :**

Nous avons longuement insisté pour que la campagne IR soit décalée, car nous ne voulons pas d'accueil physique pendant cette période.

Pour la Direction, les dates de la campagne IR sont inchangées, elle s'orienterait vers une campagne internet seulement. Nous ne sommes pas favorables à ce dispositif également car avec des effectifs restreints dans les services, il sera très difficile de rendre à l'usager un service public de qualité, de plus les services seront rapidement débordés.

La Direction prend note de notre position et la fera remonter à la DG.

Nous avons convenu avec la Direction qu'un point sur la situation du COVID-19 sera fait deux fois par semaine (le mardi et jeudi).

**La prochaine audio conférence aura donc lieu
le jeudi 26 mars à 9h30.**

D'ici là n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on puisse faire remonter toutes vos questions.